

Avis aux porteurs de titres RBC liés à une stratégie de placement prudente axée sur les dividendes avec remboursement de capital

Par les présentes, la Banque Royale du Canada (la « Banque ») avise l'ensemble des porteurs de titres RBC liés à une stratégie de placement prudente axée sur les dividendes avec remboursement de capital qu'elle a déclaré la survenance d'un événement extraordinaire (au sens attribué à ce terme dans le supplément relatif au produit applicable) en date du 31 mars 2017. Cette déclaration fait suite à l'annonce de la Banque du Canada selon laquelle elle cessera de publier des taux de change à midi quotidiens vers le 1^{er} mai 2017. Par suite de cet événement extraordinaire, les taux de change quotidiens fournis par Reuters, au moyen du code d'instruments financiers de Reuters « CAD= », seront utilisés en remplacement des taux à midi de la Banque du Canada. En outre, ces taux ne seront plus déterminés à la date de référence applicable au dividende ou à l'autre distribution, mais seront plutôt établis la veille de la date de versement du dividende ou de l'autre distribution.